

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XI

Services du Premier Ministre.

COMMISSARIAT AU TOURISME

Par M. Amédée BOUQUEREL,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Louis Martin, François Monsarrat, André Morice, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Stoessel, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 22), 1594 (tome XIII) et in-8° 423.

Sénat : 30 et 31 (tomes I, II et III, annexe 24) (1965-1966).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Bilan de la saison touristique.....	5
II. — Situation de la balance touristique.....	8
La balance du tourisme en France.....	8
La situation dans les pays de l'O. C. D. E.....	11
III. — Récentes mesures gouvernementales.....	13
Etalement des vacances.....	13
Mesures en faveur de l'hôtellerie.....	15
Publicité et contrôle des prix.....	17
IV. — Le tourisme social.....	19
La navigation de plaisance.....	21
Examen en commission.....	23

Mesdames, Messieurs,

La nécessaire rapidité de la discussion budgétaire conduira, cette année, votre Rapporteur pour avis à n'évoquer que *les problèmes essentiels* intéressant le tourisme français, d'autant que les rapports très complets de nos collègues de l'Assemblée Nationale et les explications fournies à celle-ci par M. le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme nous permettront d'éviter des redites fastidieuses et inutiles.

Budget en hausse très légère, puisque — s'il est passé de 21.852.824 F en 1965 à 26.549.291 F — cette augmentation de 4.696.467 F résulte essentiellement de *la création d'un nouveau chapitre budgétaire*, sous le n° 66-01, chapitre doté de 4 millions de francs de crédits de paiement en 1966 et consacré aux « subventions d'équipement aux associations de tourisme social », mesure dont il faut féliciter les responsables et que nous réclamions depuis des années déjà, en espérant que ce soit l'amorce d'une politique encore plus généreuse qui dotera enfin le Commissariat de véritables moyens d'action.

Notons également, au titre des mesures nouvelles, un crédit de 500.000 F pour développer *les moyens de propagande* en France (350.000 F) et à l'étranger (150.000 F), accroissement assez faible, d'ailleurs, comparé au volume total des crédits de propagande qui sont actuellement de 6,5 millions pour la France et de 4,5 millions pour l'étranger.

Selon nous, *ces crédits sont encore très insuffisants*, car la concurrence entre les nations devenant chaque jour plus vive, les grands pays touristiques ont développé le volume de leur publicité : en cinq ans, l'Autriche et les Pays-Bas ont augmenté leurs dépenses dans ce domaine de 130 %, l'Italie aura en 1966 un budget publicitaire de 8 milliards de lires et la France qui, jusqu'en 1950, disposait aux U. S. A. du plus gros budget de publicité vient, en 1964, au cinquième rang, derrière la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et même l'Irlande !

Comme nous le faisons chaque année, il nous faut bien rappeler que *tous les crédits prévus pour le développement du tourisme ne figurent pas au budget du Commissariat* et qu'au titre du F. D. E. S.,

l'équipement hôtelier et thermal recevra 160 millions de prêts (170 en 1965), l'équipement touristique collectif 20 millions (15 en 1965), les ports de plaisance seront subventionnés par 8,5 millions d'autorisations de programme et 1,7 million de crédits de paiement (respectivement 4,5 et 0,9 en 1965) et que les crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon passeront de 25 à 35 millions pour les autorisations de programme et de 10,8 à 35 millions pour les crédits de paiement.

*
* *

Après ces considérations étroitement budgétaires, dont le développement est d'ailleurs laissé au soin de votre Commission des Finances, examinons maintenant *les problèmes essentiels* posés par notre tourisme au cours de l'année écoulée :

- le bilan de la saison touristique 1964 et les premiers résultats de 1965 ;
- la situation de notre « balance » touristique ;
- les récentes mesures gouvernementales ;
- le tourisme social,

avant de présenter *les observations* faites en Commission par plusieurs de nos collègues intéressés par ces questions.

*
* *

I. — Bilan de la saison touristique.

Le Commissariat au Tourisme a procédé cette année — et nous devons l'en féliciter car la tâche n'était pas facile — à une rectification de ses évaluations antérieures sur des bases plus précises (1) ; les chiffres de la « nouvelle série » ne concernent toutefois, comme par le passé, que les touristes ayant séjourné en France plus de 24 heures et non pas les « entrées » et « sorties » aux frontières. Ils nous permettent de constater que le nombre des touristes étrangers en France se rapproche sensiblement de ceux cités par les autres pays européens qui avaient tendance à « maximiser » leurs résultats.

ANNEES	ANCIENNE	NOUVELLE
	série.	série (1).
(En millions.)		
1950	3,1	4,8
1951	3,2	4,9
1952	3,2	4,9
1953	3,2	4,9
1954	3,6	5,5
1955	4	6,1
1956	4,3	6,6
1957	4,3	6,6
1958	4,1	6,3
1959	5,1	7,8
1960	5,6	8,6
1961	5,8	8,9
1962	6	9,2
1963	6,5	10
1964	6,7	10,25

(1) Le statisticien du Commissariat au Tourisme ne s'est pas contenté des renseignements que fournissaient habituellement les hôtels homologués ; nous donnerons, l'an prochain, des précisions sur les nouvelles méthodes.

Au total, c'est 250.000 étrangers supplémentaires (soit + 2,5 %) que la France a reçu en 1964, chiffre en diminution par rapport à 1963 (+ 800.000) et, surtout, assez éloigné du record établi par l'année 1959 : + 1,5 million.

Peut-on donner, maintenant, le décompte de ces arrivées de touristes étrangers, *par nationalité*, en 1963 et 1964, et les évaluations prévisionnelles de 1965 ?

NATIONALITES	1963	1964	PREVISIONS 1965
(Nouvelle série, en milliers.)			
Allemagne	1.640	1.560	1.760
Autriche	125	130	140
Belgique et Luxembourg.....	1.400	1.480	1.440
Espagne et Portugal.....	600	700	750
Italie	990	1.060	1.100
Pays-Bas	860	890	950
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.	1.630	1.550	1.650
Suisse	670	650	700
Scandinavie	200	208	250
Etats-Unis	970	920	980
Canada	95	97	100
Amérique latine.....	135	150	180

On voit donc que les Allemands et les Anglais arrivent largement en tête, suivis des Belges et des Luxembourgeois et, un peu plus loin, des Italiens et des Américains du Nord.

En 1965, on peut espérer que le nombre des touristes étrangers dépassera de 7 % celui de 1964 (1), mais il est bien évident que les mauvaises conditions climatiques ont été pour nous un élément défavorable. D'autre part, leur durée de séjour sera encore plus courte, mais, là encore, nous ne pouvons que répéter les affirmations de nos rapports précédents : tant que la France ne sera pas dotée d'un réseau suffisant d'autoroutes, que son hôtellerie ne s'adaptera pas aux moyens et au goût de la clientèle, que la publi-

(1) 11 millions de touristes en 1965, au lieu de 10.250.000 en 1964.

cité par dépliants et par affiches ne sera pas repensée (1), l'étranger lui préférera l'Autriche, l'Allemagne ou l'Italie, ce dernier pays, comme l'Espagne, jouissant en outre d'un « capital soleil » inappréciable.

C'est ainsi que l'Espagne estime qu'elle a reçu, en 1965, 15 millions de touristes étrangers, soit 8 % de plus que l'an dernier (2). Les touristes qui se dirigent vers les circuits classiques de la Castille et de l'Andalousie demeurent la minorité ; la plupart, en effet, gagnent des points de chute sélectionnés à l'avance où les accueillent les quelque 707.000 chambres — dont les prix restent encore relativement modérés — que l'hôtellerie espagnole met à leur disposition (Costa Brava, Costa del Sol, îles Baléares, région de Laredo, notamment). Il n'est besoin, d'ailleurs, que de se rendre dans l'une de ces contrées pour se rendre compte du prodigieux effort de construction accompli pas nos voisins ; il en est de même des Italiens, notamment en Sardaigne, dont le capital touristique surpasse — et de loin — celui de la Corse, qui est pourtant le joyau de la Méditerranée occidentale.

Restaurants, bars et diverses prestations de services espagnols ont, en revanche, accusé cette année une hausse qui a surpris une clientèle peu habituée à retrouver des tarifs qui ont tendance à rejoindre peu à peu les normes européennes. Il n'en demeure pas moins que, faisant preuve d'un optimisme modéré, le Ministère de l'Information espagnol continue d'affirmer que 15 millions de touristes laisseront un milliard de dollars (soit 25 % de plus qu'en 1964) dans les caisses du Trésor. Les champions de ce « rush » sans précédent dans l'histoire du tourisme seront de nouveau les Français, avec près de sept millions d'unités. La seconde place est réservée aux Britanniques, qui dépasseront allègrement le chiffre de deux millions. Sans oublier environ 1.200.000 Allemands et quelque 2 à 3 millions de Belges, Hollandais, Suédois et même 500.000 touristes africains...

Mais où les Français ont-ils encore été ?

Nous ne pouvons, dans l'état présent de nos renseignements, que fournir les chiffres pour les années 1963 et 1964, chiffres qui dénotent une augmentation moyenne de 27 % des Français ayant séjourné à l'étranger.

(1) N'oublions pas qu'à l'heure actuelle, 65 % des étrangers ne se répandent que dans 12 départements français et que, pour un « Américain moyen », la France, c'est essentiellement Paris, la Côte d'Azur et, parfois, les Châteaux de la Loire...

(2) L'estimation prévisionnelle du Commissariat au Tourisme en ce qui concerne l'Espagne est de 11.600.000 touristes ; l'Italie en aurait reçu 9 millions, la Suisse 5,6 millions et le Portugal 1,1 million.

Touristes français à l'étranger.

PAYS DE DESTINATION	1963.	1964.	VARIATION 1964/1963.
	(En milliers.)		%
Allemagne	573 A. H.	652 A. H.	+ 13,9
Autriche	248 A. H.	270 A. H.	+ 8,9
Belgique	472 A. H.	538 A. H.	+ 14
Espagne	3.793 A. F.	5.477 A. F.	+ 44,4
Grèce	66 A. F.	68 A. F.	+ 3,5
Italie	1.256 A. H.	1.322 A. H.	+ 5,3
Norvège	22 A. H.	24 A. H.	+ 9
Pays-Bas	130 A. H.	155 A. H.	+ 18,8
Portugal	88 A. F.	131 A. F.	+ 48,9
Royaume-Uni	287 A. F.	325 A. F.	+ 13,2
Suisse	941 A. H.	1.054 A. H.	+ 12
Turquie	13 A. F.	14 A. F.	+ 7,7
Yougoslavie	120 A. H.	130 A. H.	+ 8,3
Etats-Unis	41 A. F.	52 A. F.	+ 29

A. H. — Arrivées dans les hôtels.
A. F. — Arrivées aux frontières.

II. — La situation de la balance touristique.

Cet état de choses a donc entraîné *une détérioration inquiétante de notre balance touristique.*

En 1960, la balance des paiements du tourisme français avait un solde positif de 237 millions de dollars ;

En 1963, ce solde avait diminué de moitié et il est tombé à 33 millions en 1964. Selon toute vraisemblance, la balance sera ou déficitaire en 1965 ou très légèrement excédentaire (1) et continuera de l'être longtemps encore.

(1) L'évaluation prévisionnelle faite par le Commissariat au Tourisme donne, pour l'année 1965, 940 millions de dollars de recettes et 925 millions de dollars de dépenses, soit un solde encore positif de 15 millions de dollars.

Si l'on n'arrive pas à redresser le mouvement, le déficit de notre balance « tourisme », pratiquement équilibrée actuellement, atteindra 350 à 370 millions de dollars en 1970, c'est-à-dire sensiblement le montant de notre excédent d'il y a quatre ans...». C'est en ces termes que M. Prain, Inspecteur des Finances et Commissaire adjoint au Tourisme, à l'occasion d'un déjeuner-débat présidé par M. Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, et organisé par le Centre d'étude et de documentation économiques et sociales (C. E. D. E. S.), a défini la situation et les perspectives du tourisme en France.

Si le nombre des touristes étrangers en France (10,2 millions en 1964) augmente régulièrement, le nombre des touristes français à l'étranger (10,5 millions en 1964) progresse bien plus vite. *Ce qui est plus grave, c'est que la durée moyenne de séjour du touriste français à l'étranger (neuf jours) dépasse maintenant sensiblement celle du touriste étranger en France.* D'ici à 1970, le nombre de journées passées par les Français à l'étranger augmentera de 50 à 60 %, tandis que celui des journées passées par les étrangers en France n'augmentera que de 5 à 10 %.

Les éléments positifs pourtant ne manquent pas, permettant — si on le désire — de porter remède à cette situation : d'après certaines estimations, en 1985, 75 % des Français passeront leurs congés hors de leur domicile, alors que le taux de départ n'est actuellement que de 45 %. En vingt ans, les dépenses consacrées aux vacances augmenteront de 250 %. Autre facteur favorable : le développement du tourisme d'affaires, qui représente d'ores et déjà 25 % du chiffre d'affaires de la restauration française.

Par ailleurs, une enquête récente de l'I. N. S. E. E. permet de savoir où vont les Français qui ne quittent pas leur pays.

Sur 100 Français qui prennent des vacances en France :

- 47,1 % se rendent chez des parents ou amis ;
- 18,1 % louent une maison ou un appartement (1) ;
- 14,6 % vont à l'hôtel ou dans une pension de famille ;
- 12,4 % couchent dans une caravane ou sous la tente ;
- 7,8 % vont dans des villages de vacances, des colonies ou des maisons familiales.

(1) Ou disposent encore d'une résidence secondaire dans laquelle ils passent la totalité ou une fraction de leurs congés ; selon certaines estimations, il y aurait actuellement 1 million de résidences secondaires en France.

C'est le nombre des campeurs sur des terrains aménagés qui a le plus augmenté. Il est passé d'un million en 1956 à 7,2 millions en 1964 (étrangers compris); un certain nombre d'hôtels, ainsi que des appartements en location, sont donc restés vides.

En ce qui concerne les hôtels, leur fréquentation par les Français (et les étrangers) s'établit ainsi, suivant les catégories :

- 80 % de touristes français (contre 20 % d'étrangers) pour les hôtels à une étoile ;
- 49 % de Français (contre 51 % d'étrangers) pour les hôtels à quatre étoiles ;
- 32 % de Français (contre 68 % d'étrangers) pour les hôtels de luxe.

Il est certes utile — et nous le faisons chaque année — de « tirer la sonnette d'alarme ». Mais si, d'une part, nous avons tenu à montrer, chiffres à l'appui, que le nombre de Français qui prennent des vacances est en augmentation constante et représente un potentiel considérable pour notre hôtellerie (si celle-ci sait s'adapter), ce ne sont pas des mesures arbitraires ou contraignantes qui empêcheront un exode, qui est la manifestation de l'élévation du niveau de vie des Français au cours de ces dernières années.

Du rapport très « nourri » de M. Sallé à l'Assemblée Nationale, extrayons maintenant l'évolution du solde « recettes-dépenses » de 1951 à 1964.

ANNEES	SOLDE	
	Positif.	Négatif.
	(En millions de dollars.)	
1951	+ 73,8	»
1952	+ 19,4	»
1953	»	— 12,9
1954	+ 54,4	»
1955	+ 26,1	»
1956	»	— 78
1957	»	— 80,4
1958	+ 61,6	»
1959	+ 187,2	»
1960	+ 236,9	»
1961	+ 215,9	»
1962	+ 198	»
1963	+ 120,9	»
1964	+ 33,1	»
1965 (évaluation prévisionnelle).....	+ 15	»

*

* *

Quelle est la situation dans les autres pays de l'O. C. D. E. ?
Un récent rapport établi par un de ses comités spécialisés nous le révèle.

Le tourisme a entraîné en 1964 d'importants mouvements d'argent. Les recettes des pays de l'O. C. D. E., à ce titre, se sont élevées à quelque 8 milliards de dollars (40 milliards de francs), en augmentation de 15 % par rapport à 1963 ; leurs dépenses, à 7 milliards et demi de dollars (12 % de plus qu'en 1963). Les recettes touristiques en devises représentent en moyenne 6 % du total des recettes visibles et invisibles des pays de l'O. C. D. E. ; mais ce pourcentage varie entre 10 et 20 pour l'Autriche, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et la Suisse. Il dépasse 40 pour l'Espagne, dont l'excédent a atteint en 1964 un nouveau record.

Comme le montre l'exemple des Etats-Unis, tout porte à croire que cette expansion devrait se poursuivre dans les années à venir. On note en effet que les dépenses touristiques des citoyens américains à l'étranger depuis 1957 ont augmenté à un rythme deux fois plus élevé que les revenus dont ils disposaient.

Mais les variations de chiffres d'une année à l'autre et d'un pays à l'autre prouvent également qu'*il n'y a pas de situation acquise sur le marché du tourisme international*. Ainsi, si les Américains forment toujours, avec les Allemands de l'Ouest, le gros des touristes étrangers en Europe, le taux d'expansion des arrivées en provenance des Etats-Unis a été plus faible en 1964 qu'en 1963, et les dépenses par individu décroissent régulièrement depuis quatre ans. L'Espagne elle-même, « Eldorado » du tourisme au cours de ces dernières années, bénéficie, selon les experts de l'O. C. D. E., d'une situation « exceptionnelle », et « l'on peut s'attendre à des augmentations moins fortes au cours des prochaines années, ainsi que le montrent déjà les premiers résultats de 1965 »...

Au total, quels sont les pays qui gagnent ou perdent de l'argent avec leur « industrie » touristique ?

	1963	1964
	(En millions de dollars.)	
Espagne	+ 611	+ 873
Italie	+ 749	+ 826
Autriche	+ 314	+ 385
Suisse	+ 253	+ 300
Irlande	+ 76	+ 92
Portugal	+ 41	+ 68
Grèce	+ 67	+ 52
Danemark	+ 23	+ 29
France	+ 120	+ 33
Norvège	+ 7	+ 4
Etats-Unis	— 1.156	— 1.121
Allemagne de l'Ouest.....	— 586	— 594
Royaume-Uni	— 149	— 199
Benelux	— 64	— 68
Canada	+ 17	— 48
Suède	— 24	— 45
Pays-Bas	— 1	— 24
Japon	— 12	— 16
Turquie	— 12,8	— 13,5

La conclusion à tirer de ces évaluations chiffrées (dont nous nous excusons vis-à-vis de votre Assemblée, mais nous avons pensé qu'elles étaient précieuses pour la connaissance de notre situation touristique) est qu'un pays ne doit jamais se reposer sur ses lauriers, mais s'adapter sans cesse au goût de ses clients, surtout lorsque ce goût est soumis à d'incessantes variations dues au phénomène de démocratisation, qui amène un nombre de plus en plus grand d'individus à prendre des vacances à l'étranger.

III. — Les récentes mesures gouvernementales.

On peut regretter, tout d'abord, que malgré nos incitations pressantes et celles de nombreux parlementaires appartenant aux deux Assemblées, la suppression de la *détaxe sur l'essence en faveur des touristes étrangers* ait été maintenue ; à notre sens, il s'agit là d'une erreur, dont la réparation aurait eu une incidence financière négligeable, mais dont l'effet psychologique est certain.

Rappelons qu'une partie du budget « publicité » a été consacrée, en 1965, à l'organisation d'une *campagne nationale de l'accueil et de l'amabilité*, lancée le 6 avril, par M. le Secrétaire d'Etat chargé du tourisme lui-même.

Les mesures qui ont été prises dans le cadre de cette campagne nationale sont nombreuses. Les unes sont *d'ordre essentiellement administratif* : elles concernent l'accueil des touristes étrangers aux frontières, d'une part, et l'accueil des touristes français et étrangers dans l'ensemble de la France et plus spécialement à Paris, d'autre part. Les autres mesures sont *d'ordre psychologique* : elles sont destinées à agir sur le comportement de l'ensemble de la population française et plus spécialement sur celui des professionnels du tourisme ; elles ont également pour but d'influer sur l'opinion que peuvent avoir les étrangers concernant l'accueil en France. Peut-être, au cours du débat, M. Pierre Dumas nous indiquera-t-il quelques-uns des résultats tangibles d'une campagne dont nous ne pouvons — en tout cas — que le féliciter ?

Nous serons plus réticents en ce qui concerne *l'étalement des vacances*, car nous n'avons pas l'impression que les résultats aient été à la hauteur des efforts déployés, dès septembre 1964, par les responsables de notre tourisme pour tenter de mettre fin à la désastreuse concentration en août des vacances : 91 % des salariés de la métallurgie parisienne et 75 % des salariés de province !

Nous avons pu obtenir le pourcentage des effectifs en congé des salariés, semaine par semaine, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, pour les trois dernières années ; ce tableau se passe de commentaires :

	PREMIERE semaine.	DEUXIEME semaine.	TROISIEME semaine.	QUATRIEME semaine.	CINQUIEME semaine.	SIXIEME semaine.	SEPTIEME semaine.	HUITIEME et neuvième semaines.
1963	8,1 %	11,6 %	14,8 %	27,7 %	85 %	86,2 %	84,7 %	68,2 %
1964	5,7 %	8,9 %	11,7 %	18,5 %	86,1 %	88,7 %	88,1 %	80,5 %
1965	6,9 %	13,3 %	17,1 %	22,1 %	83,8 %	83,8 %	81 %	75,4 %

Un obstacle majeur à « l'étalement » nous semble être la coutume des *locations au mois* auxquelles recourent plus de 10 % des vacanciers, provoquant ainsi des embouteillages sur les routes et dans les gares. Comme M. Pasquini à l'Assemblée Nationale, nous demandons à M. le Secrétaire d'Etat quels avantages pourraient être accordés aux propriétaires s'engageant à louer à la semaine et respectant certains barèmes ?

Par contre, *d'autres mesures* ont eu une heureuse répercussion et doivent être maintenues :

- institution de deux zones (A et B) pour les vacances scolaires ;
- maintien des effectifs de la fonction publique à 50 % en juillet et août ;
- émissions cinématographiques, télévisées et radiodiffusées ;
- dispositions prises pour éviter qu'en août, Paris ne devienne « le désert » de certaines professions et activités (boulangerie, marchés, laveries) et pour que les services de transport et de santé continuent à fonctionner à peu près normalement (il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire en ce qui concerne le manque de médecins !) ;
- fermeture, en juillet, de certaines industries-pilotes (telles, en 1965, Renault et Saviem dans la région parisienne, Berliet à Lyon...).

Pour en finir avec ce chapitre, signalons qu'une revue britannique a fait récemment une étude comparée de la répartition des vacanciers selon les mois de l'année (1963), pour la Grande-Bretagne et la France :

	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE
Juin	18 %	7 %
Juillet	31 %	40 %
Août	32 %	41 %
Septembre	11 %	6 %
Huit autres mois.....	8 %	6 %

*
* *

Mesures en faveur de l'hôtellerie et de la restauration.

Elles résultent essentiellement des décisions prises le 22 juillet 1965, par le Comité interministériel du Tourisme, décisions concernant à la fois le crédit, la fiscalité et les prix.

— *La part maximale des prêts du F. D. E. S. sera portée de 50 à 60 % et le taux exceptionnel de 3 % (au lieu de 5 %) sera accordé aux opérations de construction ou de modernisation importantes dans les hôtels de tourisme classés. Signalons que le V^e Plan prévoit une moyenne de 6.000 à 7.000 chambres créées par an (dont 2.500 à 3.000 dans les hôtels neufs) et de 12.000 chambres modernisées, ainsi réparties :*

- 11 % dans les hôtels à 4 étoiles ;
- 21 % dans les hôtels à 3 étoiles ;
- 33 % dans les hôtels à 2 étoiles ;
- 35 % dans les hôtels à 1 étoile.

Depuis 1960, 42.000 chambres du parc d'accueil français ont pu être ainsi modernisées et 28.000 créées. Les investissements se sont élevés à 730 millions de francs environ, soit 5% de la valeur à neuf du patrimoine total. Donnons les renseignements chiffrés pour l'année 1964 et le premier semestre 1965 :

	NOMBRE DE CHAMBRES			MONTANT des investissements.	MONTANT des prêts F. D. E. S. accordés par le crédit hôtelier.
	Modernisées.	Créées dans les hôtels existants.	Créées dans les hôtels neufs.		
1964	9.277	4.088	1.892	360.609 F	151.209 F
Premier semestre 1965	2.951	1.288	1.015	140.000 F	55.007 F

Mais ces résultats — même s'ils dénotent un renouveau — sont encore très insuffisants. L'équipement hôtelier français, avec un million et demi de lits, dont 600.000 sont classés « tourisme », reste très en-deçà des besoins.

La situation est en certains cas critique. C'est ainsi qu'à Paris, aucun grand hôtel moderne n'a été construit depuis la dernière guerre. Les seuls établissements de classe « luxe » en construction actuellement sont financés par le groupe américain Hilton (aéroport d'Orly et Champ-de-Mars).

La Compagnie Air France a insisté auprès de nous à propos de l'importante perte de trafic qu'elle supporte du fait de la carence hôtelière de Paris, laquelle tend à faire perdre à notre capitale le rôle de « porte de l'Europe » qu'elle jouait auparavant.

Dans ces conditions, il serait urgent que soient réalisés au moins deux hôtels de classe internationale, l'un à Maine-Montparnasse, quartier futuriste de Paris, l'autre à la porte Maillot ou à la Défense, sur le grand axe Saint-Germain—Paris qui sera, demain, « irrigué » par le métro express régional.

— Sur le plan fiscal, le nouveau régime proposé par le projet de réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires, dont l'application est envisagée pour le 1^{er} janvier 1967, taxera les hôtels classés de

tourisme (en vertu de l'arrêté du 16 décembre 1964, publié au *Journal officiel* du 4 avril 1965, instituant de nouvelles normes de classement des hôtels, relais et motels de tourisme), au taux de 6 % pour les chambres, la demi-pension et la pension, les repas pris au restaurant de l'hôtel par des pensionnaires non-pensionnaires continuant d'être taxés (comme les restaurants) au taux de 12 %.

Pour des raisons faciles à comprendre de simplification dans les comptabilités, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a demandé, par la voix de son rapporteur, M. Bertaud, que les repas pris au restaurant de l'hôtel soient également taxés à 6 %, mais *il est bien évident qu'il eût été bon de généraliser le taux réduit de la T. V. A. aux restaurants*. M. le Secrétaire d'Etat nous dira peut-être si un effort dans ce sens sera tenté dans les années à venir ? Dans l'instant présent, nous ne pouvons que *regretter la disparition de l'article 13 de ce projet de loi*, qui instituait précisément le taux réduit de 6 %.

Le même projet de loi, et il faut s'en féliciter, supprime *la taxe sur les locaux loués en garni*. Elle était appliquée à toutes les locations en meublé, à l'exception des affaires faites dans les hôtels de tourisme. Mais dans le département de la Seine, elle était applicable indistinctement à toutes les affaires de logement en meublé, même dans les hôtels de tourisme, et son taux était relativement élevé : 3,80 %. Cette décision devrait avoir pour effet d'abaisser les tarifs des hôtels de tourisme dans le département de la Seine.

Les textes pris en application de la loi du 19 juillet 1933, dite « loi Godard », seront modifiés de manière à permettre aux hôteliers *d'éviter la taxation des suppléments perçus pour le service*, même lorsque leurs tarifs seront présentés « tout compris ».

Une modification récente de la jurisprudence du Conseil d'Etat mettait, en effet, les hôteliers qui appliquent les tarifs « tout compris » dans une situation défavorable du point de vue fiscal puisque leurs recettes risquaient d'être taxées intégralement alors que le service ne l'était pas dans les établissements qui le factureraient à part. Il fallait évidemment modifier cette situation avant de recommander la généralisation du « tout compris ».

Publicité et contrôle des prix.

A partir du 1^{er} octobre prochain, il sera *interdit* aux hôteliers et aux restaurateurs *de facturer le couvert et les taxes en plus du prix affiché des repas*.

Pour compenser la disparition du couvert, les exploitants seront autorisés à augmenter le prix des plats de façon à récupérer les recettes perdues, sous le contrôle de la Direction générale des Prix.

Le Comité interministériel a renoncé pour le moment à imposer la généralisation du « tout compris » dans les restaurants et les hôtels ; cette mesure d'autorité a été jugée inutile car la profession se déclare prête à recommander à ses adhérents la pratique du « tout compris », si les principaux pays concurrents en font autant. L'Espagne et, plus récemment, la Suisse et l'Italie s'orientent vers la suppression du service.

Un projet de loi sera déposé prochainement par le Gouvernement pour modifier ou compléter les textes sur lesquels sont fondés *le contrôle des prix dans les hôtels et la répression des infractions*. La décision de principe a été prise par le Comité interministériel.

Dans ce domaine particulier, les ordonnances du 30 juin 1945 n'ont pas complètement abrogé les textes applicables antérieurement ; elles ont maintenu en vigueur une partie de la loi n° 334 du 4 avril 1942. Cette loi ne permet pas de sanctionner efficacement les infractions constatées et les obligations qu'elle impose sont insuffisantes pour assurer une protection complète de la clientèle contre les abus.

Le projet de loi approuvé par le Comité a pour objet de remédier à ces insuffisances :

- il fait rentrer le régime des sanctions dans le droit commun et le rend ainsi plus efficace ;
- il oblige les hôteliers à remettre des factures détaillées aux clients, afin que ces derniers puissent rapprocher les prix réels des prix affichés ;
- il prévoit enfin la publication dans l'annuaire des hôtels de tourisme, édité par le Commissariat, des tarifs des principaux types de chambres et du prix de la pension ; ces tarifs devront être appliqués pendant toute la saison, sans variation autre que celles qui sont notifiées aux services compétents et acceptées par ces derniers.

En conséquence, l'*Annuaire français des Hôtels de Tourisme* sera donc, à l'avenir, aussi complet et offrira autant de garanties que la plupart des annuaires officiels étrangers : la première édition de ce type pourrait être publiée en 1967 et elle constituerait, pour notre hôtellerie, un élément de propagande incontestable.

On voit donc qu'en 1965, l'hôtellerie française (dont nous avons longuement étudié la situation dans notre rapport de l'an dernier) (1) a été l'objet de l'attention du Gouvernement : il faut espérer que ces mesures auront des conséquences positives et qu'elles permettront à cette « industrie » de connaître la véritable renaissance à laquelle elle a droit et sans laquelle le tourisme français lui-même ne serait bientôt plus qu'un vain mot.

IV. — Le tourisme social.

Nous l'avons indiqué : 14,6 % seulement des Français partent en vacances à l'hôtel ; c'est assez dire qu'année après année, le tourisme dit « social », sous ses formes les plus variées, connaît une vogue qui ne démentira guère car, si une certaine fraction des vacanciers — en vieillissant ou en voyant son niveau de vie s'élever — ira vers les hôtels, de nombreux Français qui ne partent pas encore en vacances viendront progressivement grossir les rangs des amateurs de camping et de caravanning (2) dont les formes iront elles-mêmes en évoluant vers plus de confort et des équipements collectifs plus complets (piscines, terrains de jeux, douches, etc.).

Toutes les professions sont d'ailleurs représentées parmi les campeurs :

Ouvriers	25 %
Cadres moyens	22 %
Employés	18 %
Etudiants	13 %
Professions libérales	9 %
Patrons de l'industrie et du commerce.....	7 %
Divers	6 %

Pour matérialiser cette nouvelle orientation de la politique du tourisme social, rappelons qu'un crédit de 5 millions renouvelable chaque année du V^e Plan (1966-1970) a été inscrit au budget du Commissariat.

(1) Avis de M. Bouquerel (n° 25, tome XIV, 1^{re} session ordinaire 1964-1965), pages 11 à 14.

(2) 5,8 millions de campeurs en 1963 et 80.000 caravanes, 7,2 millions et 95.000 caravanes en 1964. La faveur dont jouit actuellement le Salon annuel du camping et du caravanning est une preuve suffisante de ce que nous avançons.

Par ailleurs, le Commissariat au Tourisme est chargé de *la tutelle des organismes qui aménagent et gèrent les terrains de camping* ; jusqu'à maintenant, cette tutelle était exercée par les Services de la Jeunesse et des Sports alors que le camping ne peut plus être considéré comme un sport aux yeux d'une forte majorité d'usagers, mais plutôt comme un moyen d'hébergement particulier. Les crédits de subvention destinés aux camps seront donc transférés au budget du tourisme.

Les Services du Tourisme sont également chargés de *la tutelle des villages de vacances*.

Un assez grand nombre de ces villages ont le statut des « maisons familiales » et sont, à ce titre, placés sous la tutelle du Ministère de la Santé publique. A l'avenir, la compétence du Ministère de la Santé publique sera limitée strictement aux maisons familiales proprement dites, c'est-à-dire aux installations de faible importance ; pour le reste, le Commissariat au Tourisme sera compétent. En résumé, *tous les problèmes d'hébergement, qu'ils aient trait aux terrains ou aux bâtiments, seront du ressort du Commissariat au Tourisme*.

Avant de clore ce chapitre, dressons *le tableau de la capacité d'hébergement* des différentes formes de notre tourisme social et, si possible, celui de sa fréquentation.

	NOMBRE d'installations.		NOMBRE de places.		NOMBRE de nuitées.	
	1964	1965	1964	1965	1964	Prévisions 1965
Terrains de camping et de caravanning.....	3.200	3.300	1.820.000		Environ 92 millions	
Camps de tourisme.....	77	88	45.670	52.000	2.400.000	
Villages de vacances....	76	»	28.000	»	1.900.000	
Gîtes de France.....	5.500	6.500	27.500	35.000	2.200.000	2.800.000
Maisons familiales de vacances	435	445	40.000	47.500	4.800.000	5.700.000
Auberges rurales	415	490	9.900	11.700	990.000	1.170.000
Auberges de jeunesse...	278	»	13.770	»	650.000	»
Refuges de montagne..	122	»	4.500		100.000	»

*
* *

Nous ne développerons pas cette année de considérations relatives à *l'aménagement du Languedoc-Roussillon ni aux stations de sports d'hiver* (1), nous réservant d'y revenir plus longuement l'année prochaine.

Qu'il nous soit permis de mettre l'accent sur le **développement de la navigation de plaisance**, qui revêt de plus en plus un aspect « social », car elle est pratiquée maintenant par de nombreuses personnes disposant d'un revenu relativement modeste et, année après année, elle a tout de même bénéficié d'un certain nombre de *crédits* :

ANNEES	MONTANT des programmes.	SUBVENTIONS		PRETS
		Travaux publics.	F. I. A. T.	F. D. E. S.
1962	2.350.000	900.000	»	»
1963	11.000.000	1.200.000	»	5.500.000
1964	23.600.000	2.000.000	2.000.000	11.600.000
1965	37.000.000	4.500.000	2.000.000	11.000.000
1966 (prévisions) ..	34.000.000	8.500.000	»	11.000.000

Quelques chiffres illustrent l'essor de la plaisance en France. En 1939, il n'y avait que 12.000 pratiquants de yachting. *En 1964, on en comptait 550.000.* Le parc représente actuellement 170.000 bateaux de tous types. Mais nous restons encore assez loin derrière la Grande-Bretagne (350.000 unités) et surtout les Etats-Unis (8 millions).

Les plaisanciers — nous l'avons dit — se recrutent actuellement à tous les échelons de la société. Cependant, leur répartition, comme en témoigne le tableau ci-après, est avant tout fonction du prix des bateaux et de leur coût d'utilisation.

(1) Cf. Avis de M. Pasquini, n° 1594 A. N., tome XIII, pages 10 et suivantes, et notre Avis sur le projet de loi de finances pour 1965 (n° 25 déjà cité), pages 14 à 16.

Répartition des « plaisanciers » par catégories socio-professionnelles.

	Yachting léger.	Croisière à voile.
Ouvriers, employés, cadres.....	30 %	20 %
Industriels et commerçants.....	15 %	20 %
Professions libérales.....	15 %	45 %
Etudiants	35 %	10 %
Divers	5 %	5 %

Le développement de cette activité éminemment touristique (et susceptible, vu le capital côtier dont nous disposons, d'attirer de nombreux étrangers chez nous) est évidemment conditionné par le problème de l'infrastructure. Les rares ports spécialement aménagés sont déjà saturés. Un programme est actuellement en cours de réalisation, qui doit être développé dans le V^e Plan, mais il faudrait que les moyens financiers soient considérablement accrus. L'initiative privée, qui est à la base de belles réalisations comme La Trinité, Bénodet, Cannes, Les Ambiez, ne peut, à elle seule, pallier l'insuffisance de l'aide de l'Etat:

Le Ministre des Finances étudie *un projet de réforme de la fiscalité nautique* pour favoriser le financement des ports de plaisance. Espérons qu'en n'instituant pas de trop lourdes taxes, il ne brisera pas l'essor d'un sport en plein développement.

*
* *

Telles sont quelques-unes des considérations qu'a suggéré à votre Rapporteur pour avis un examen consciencieux des crédits budgétaires du tourisme pour 1966. Mais, dans ce domaine, *si les crédits sont indispensables* (et il faut reconnaître que, dans les diverses branches d'activités, ils ont été augmentés), ils ne remplacent pas *l'esprit dans lequel ces problèmes doivent être examinés et résolus*: il y faut, certes, de l'application et du sérieux, mais il y faut surtout de l'imagination, car les promoteurs du tourisme ont sans cesse besoin de s'adapter tant au goût de la clientèle qu'aux événements qui viennent modifier la situation: nombre accru de vacanciers, évolution du niveau de vie, circonstances atmosphériques même... Souhaitons que notre Tourisme français, qui ne manque pas d'atouts, ne soit jamais à court d'hommes pour les mettre suffisamment en valeur.

*
* *

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de son exposé devant votre Commission des Affaires économiques et du Plan, le 20 octobre 1965, un certain nombre d'*observations* ont été présentées à votre Rapporteur pour avis, observations qu'il s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

M. Delagnes a émis la crainte que la *suppression de la taxe locale*, à la suite du vote du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, ne fasse perdre des ressources importantes aux « communes touristiques », mises ainsi dans l'impossibilité de financer d'importants travaux d'aménagement.

M. David, rappelant l'intervention qu'il avait déjà faite lors du budget de 1965, a regretté que le Ministre des Finances ne soit pas revenu sur la *suppression de la détaxe sur l'essence en faveur des touristes étrangers* ; il a même préconisé l'attribution de bons d'essence « vacances » en faveur des Français prenant leurs congés dans la métropole.

M. Pams a demandé au rapporteur d'insister (comme il l'avait d'ailleurs fait dans son avis relatif aux crédits du Tourisme pour 1965) sur le *poids de la fiscalité dans l'industrie hôtelière* et sur le fait que celle-ci — lorsqu'elle désirait construire — devait payer un loyer de l'argent incomparablement plus élevé qu'en Italie ou en Espagne, pour ne citer que ces deux exemples.

Enfin, la plupart des membres de votre Commission ont souligné la *modicité du budget de publicité du Commissariat au Tourisme*, en faisant remarquer que celui d'Air France, par exemple, était de 42 millions de francs, chiffre à rapprocher des 11 millions attribués à la propagande touristique.

*

* *

Sous réserve de ces *observations*, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1966, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant le Tourisme.